

LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE
Un bien commun à protéger et à développer.



Je suis candidat·e aux élections départementales 2021

J'ai conscience que

Le travail des acteurs du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue également une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité de la France et de l'Europe ;

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de divulguer son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

Je m'engage donc à

Faire développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts dans les établissements, administrations, services et lieux publics placés sous l'autorité de ma collectivité ou gérés par des partenaires ;

Accompagner systématiquement ces initiatives en sensibilisant aux logiciels libres et aux standards ouverts les publics amenés à en bénéficier.

Nom : Prénom :

Liste / parti :

Département :

Canton :

Cocher si candidat(e) remplaçant(e) : []

Coordonnées de confirmation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone sur lequel l'April peut vous joindre :

Courriel : Fax :

Site web :

Fait le à

Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre. Les signatures pour le Pacte du Logiciel Libre sont donc individuelles et chaque membre du binôme est invité à signer le pacte.

Signature



À renvoyer par courrier ou par fax à :

Association April
44/46 rue de l'Ouest - bâtiment 8 - 75014 Paris
Tél. 01 78 76 92 80 - Fax 01 78 76 92 70

Si vous disposez d'un scanner, vous pouvez également renvoyer ce pacte signé et numérisé à contact@candidats.fr